

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois tenue le mardi 11 avril 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil Martin Couillard, Benjamin Bourcier, Guy Gendron, Jacques Giroux, Guy Lemieux et Mathieu Mercier sous la présidence de monsieur le maire Martin Dumaresq, formant quorum.

Madame Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

2023-04-050

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jacques Giroux
Appuyé par M. Mathieu Mercier
Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du 11 avril 2023 soit et est ouverte à 19h30.

ADOPTÉE

SIGNATURE DU LIVRE D'OR DE LA MUNICIPALITÉ

Hommage à Léonard René Normandeau, Edward René Normandeau, Gaby Noël et Vincent Noël

Le maire, M. Dumaresq, invite les quatre jeunes athlètes stéphanois récemment médaillés des Jeux du Québec et des Jeux du Canada à signer le livre d'or de la Municipalité. Cet hommage permet de souligner l'excellence sportive de ces jeunes qui se sont démarqués dans leur sport, soit le basketball en fauteuil roulant.

À cette occasion, le député de Beauharnois, M. Claude Reid était présent et a personnellement et fièrement tenu à remettre à ces jeunes athlètes une lettre de félicitations.

2023-04-051

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2023

Il est proposé par M. Benjamin Bourcier
Appuyé par M. Jacques Giroux
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 mars 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-04-052

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Martin Couillard
Appuyé par M. Mathieu Mercier
Et unanimement résolu

D'approuver les paiements des comptes à payer de la liste du mois de février à mars 2023 comme suit :

Chèques n^{os} 18 029 à 18 060 totalisant 42 338,73 \$

D'approuver et d'autoriser le paiement des comptes à payer supérieurs à 25 000 \$ comme suit :

- Noël et Fils (Déneigement – 4^e versement) : 25 006,28 \$

ADOPTÉE

2023-04-053

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-241 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 054 030 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE PAVAGE ET DE RÉFECTION DE PONCEAUX SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE – ADOPTION

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 mars 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence,

Il est proposé par M. Benjamin Bourcier
Appuyé par M. Guy Lemieux
Et unanimement résolu

Que le règlement numéro 2023-241 soit et est adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉE

2023-04-054

ADHÉSION À UNE CARTE DE CRÉDIT VISA DÉDIÉE À L'APPROVISIONNEMENT

ATTENDU que la Municipalité procède régulièrement à l'approvisionnement de biens ou de services;

ATTENDU la nécessité de disposer d'une carte de crédit afin de faciliter la gestion de l'approvisionnement;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Gendron
Appuyé par M. Guy Lemieux
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'adhésion d'une carte de crédit VISA dédiée à l'approvisionnement de biens et de services de la Municipalité.

De fixer à 500 \$ la limite de crédit de cette carte.

Que l'utilisation de cette carte par tout employé de la Municipalité doit préalablement être approuvée par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2023-04-055

SÉANCE PHOTOS DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS – OCTROI DE CONTRAT À PIERRE LANGEVIN PHOTOGRAPHE

ATTENDU que la Municipalité ne dispose pas de mosaïque et de photos officielles des membres du conseil municipal formé en 2021;

ATTENDU que l'ensemble du personnel actuel est constitué de nouveaux employés;

ATTENDU l'offre de service de M. Pierre Langevin, photographe, présentée aux élus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Martin Couillard
Appuyé par M. Benjamin Bourcier
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de photographie des membres du conseil et des employés de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois à M. Pierre Langevin, photographe, selon les divers tarifs proposés.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-04-056

CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2023-03-040 (TABLEAU DE TARIFICATION DE LOCATION DES INFRASTRUCTURES)

ATTENDU la résolution numéro 2023-03-040 établissant la tarification de la location des infrastructures de la Municipalité pour l'année 2023;

ATTENDU qu'une erreur s'est glissée concernant la location du centre communautaire pour tout organisme ou individu offrant des cours aux citoyens;

ATTENDU que l'expression bloc horaire doit être remplacé par bloc quotidien, tel qu'identifié au tableau révisé déposé aux élus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Mercier
Appuyé par M. Jacques Giroux
Et unanimement résolu

D'approuver le tableau révisé selon les modifications inscrites.

Que la présente résolution a préséance sur toute autre résolution adoptée précédemment.

ADOPTÉE

2023-04-057

HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE POUR LA SAISON ESTIVALE 2023

ATTENDU que pour la saison estivale 2023, il est proposé de fermer les bureaux de l'hôtel de ville les vendredis;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Lemieux
Appuyé par M. Guy Gendron
Et unanimement résolu

D'autoriser la fermeture de l'hôtel de ville les vendredis pour la saison 2023, du 19 mai au 22 septembre inclusivement.

ADOPTÉE

2023-04-058

PG SOLUTIONS – MICROSOFT OFFICE POUR LE POSTE DE TRAVAIL DU GREFFE

ATTENDU la nécessité d'acquérir une licence Microsoft Office pour le poste de travail du service du greffe;

ATTENDU l'offre de service présentée par PG Solutions, au montant de 360 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Gendron
Appuyé par M. Martin Couillard
Et unanimement résolu

D'autoriser l'acquisition de cette licence auprès de la firme PG Solutions, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-04-059

PG SOLUTIONS – IMPARTITION / ACCÈS À FINANCES (MEGA)

ATTENDU la nécessité de mandater PG Solutions afin de procéder à certaines modifications au niveau de la gestion comptable;

ATTENDU l'offre de service présentée par PG Solutions, au montant de 145 \$, plus les frais de déplacement et de séjour, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Gendron
Appuyé par M. Mathieu Mercier
Et unanimement résolu

D'octroyer ce contrat à la firme PG Solutions, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-04-060

DÉCOUVERTE NATURE KAYAK – ENTENTE DE SERVICE POUR LA SAISON ESTIVALE 2023

ATTENDU l'entente proposée par Découverte Nature Kayak afin que les citoyens de Saint-Étienne-de-Beauharnois puissent bénéficier d'un service de location gratuite de kayak;

ATTENDU l'offre de service présentée par Découverte Nature Kayak, au montant de 1 500 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Martin Couillard
Appuyé par M. Guy Gendron
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat à Découverte Nature Kayak selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

2023-04-061

RÈGLEMENT 2021-224-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2021-224 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET AUX USAGES ADDITIONNELS ET D'AJOUTER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES POUR LA ZONE AG-D-122 – ADOPTION DU SECOND PROJET

ATTENDU que le Conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a adopté le *Règlement de zonage numéro 2021-224*;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que le *Règlement de zonage numéro 2021-224* ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU que la Municipalité juge pertinent de modifier certaines dispositions relatives aux bâtiments accessoires et d'ajouter la grille des usages et des normes pour la zone AG-D-122;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion numéro 2023-03-043 donné par M. Martin Couillard lors de la séance ordinaire du Conseil du 14 mars 2023;

ATTENDU la résolution numéro 2023-03-044 adoptant le premier projet de règlement numéro 2021-224-3;

ATTENDU la consultation publique portant sur ce projet de règlement tenue le 6 avril 2023;

En conséquence,

Il est proposé par M. Martin Couillard
Appuyé par M. Jacques Giroux
Et unanimement résolu

Que le second projet de règlement numéro 2021-224-3 soit et est adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

DOPTÉE

2023-04-062

TRAVAUX DE PAVAGE ET DE RÉFECTION SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE / RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU les travaux de pavage et de réfection prévus sur le chemin de la Rivière;

ATTENDU que dans le cadre de la réalisation de ces travaux, une étude géotechnique et environnementale est nécessaire;

ATTENDU que trois (3) entreprises expertes dans ce domaine ont été invitées à soumettre un prix;

ATTENDU que trois (3) entreprises ont déposé une offre de prix;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire, dont l'offre est de 23 995 \$, taxes en sus, est l'entreprise Laboratoire GS inc. selon l'analyse effectuée par la firme d'ingénierie Les Services exp;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jacques Giroux
Appuyé par M. Benjamin Bourcier
Et unanimement résolu

D'octroyer le mandat d'élaboration d'une étude géotechnique et environnementale dans le cadre de la réalisation des travaux de pavage et de réfection du chemin de la Rivière à l'entreprise Labo GS inc., selon l'offre déposée.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 2023-241.

ADOPTÉE

2023-04-063

TRAITEMENT DES APPELS D'URGENCE – OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE CAUCA

Monsieur le conseiller Guy Lemieux se déclare en conflit d'intérêts et s'abstient de voter en raison de ses fonctions de pompier au sein de la brigade de Saint-Étienne-de-Beauharnois.

ATTENDU l'obligation pour la Municipalité de se prévaloir d'un centre de traitement et de répartition des appels d'urgence pour son service de sécurité incendie et civile;

ATTENDU l'offre de service déposée par l'entreprise CAUCA pour une durée de cinq (5) ans, au montant de :

- 372,40 \$ pour l'année 2023-2024;
- 618,72 \$ pour l'année 2024-2025;
- 865,08 \$ pour l'année 2025-2026;
- 1 111,49 \$ pour l'année 2026-2027; et
- 1 357,96 \$ pour l'année 2027-2028;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Mercier
Appuyé par M. Jacques Giroux
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de répartition des appels d'urgence à l'entreprise CAUCA, selon l'offre déposée.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, tout document en lien avec ce contrat, le cas échéant.

Le maire a exercé son droit veto en regard de cette résolution. Celle-ci sera à nouveau soumise à étude et considération lors de la prochaine séance, pour adoption ou annulation.

2023-04-064

PROGRAMME VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ / PROJET PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE

Monsieur le conseiller Guy Lemieux se déclare en conflit d'intérêts et s'abstient de voter en raison de ses fonctions de pompier au sein de la brigade de Saint-Étienne-de-Beauharnois.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU que les municipalités de Saint-Étienne-de-Beauharnois, de Saint-Urbain-Premier et de Saint-Stanislas-de-Kostka désirent présenter un projet de prévention en sécurité incendie dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Benjamin Bourcier
Appuyé par M. Guy Gendron
Et unanimement résolu

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Étienne-de-Beauharnois s'engage à participer au projet de prévention en sécurité incendie et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

2023-04-065

TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE – EMBAUCHE DE M. FÉLIX FORTIN

Monsieur le conseiller Guy Lemieux se déclare en conflit d'intérêts et s'abstient de voter en raison de ses fonctions de pompier au sein de la brigade de Saint-Étienne-de-Beauharnois.

ATTENDU l'obligation pour la Municipalité de se prévaloir d'une ressource affectée à la prévention incendie aux fins de répondre aux exigences gouvernementales découlant du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU que M. Félix Fortin a été rencontré en entretien d'embauche le 29 mars dernier;

ATTENDU que celui-ci rencontre tous les critères établis pour occuper ce poste;

ATTENDU que cette dépense figure au budget 2023;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Gendron
Appuyé par M. Mathieu Mercier
Et unanimement résolu

D'embaucher M. Félix Fortin au poste de technicien en prévention incendie.

Que ce poste soit contractuel à raison de 14 heures par semaine jusqu'au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

2023-04-066

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jacques Giroux
Appuyé par M. Martin Couillard
Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du 11 avril 2023 soit levée à 20 h 15.

ADOPTÉE

Martin Dumaresq
Maire

Isabelle Dion
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS – 11 AVRIL 2023
(article 961, Code municipal du Québec)

Je, soussignée, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Isabelle Dion
Directrice générale et greffière-trésorière